

Bernard AUBRY
9, rue des Bouvreuils
67100 STRASBOURG

Strasbourg le 14 novembre 2008

A Monsieur le Directeur Général de l'INSEE

Monsieur le Directeur Général,

Le 2 avril 2008, je vous écrivais pour attirer votre attention sur les risques de rupture concernant les études menées à partir du fichier Saphir. D'autres courriers émanant de démographes, notamment une lettre signée par plusieurs universitaires étrangers, ont étayé cette crainte. Crainte qui s'est concrétisée par le gel d'études pourtant fort prometteuses.

Certes, j'ai accueilli avec le plus grand plaisir la décision que vous avez prise de promouvoir le fichier Saphir et son utilisation à travers notamment sa mise en ligne. Je vous remercie pour cet arbitrage qui suit une période beaucoup trop longue de tergiversations coûteuses pour l'Institution. Il suffit de penser aux gains de productivité qu'un usage optimal de Saphir aurait permis de réaliser. Le temps libéré aurait pu être mis au service d'un appareil de diffusion beaucoup plus performant qu'il ne l'est aujourd'hui.

La mise en ligne de Saphir telle qu'elle est prévue ne proposera guère plus de possibilités que celles déjà offertes par l'IUPMS (Université du Minnesota), parce qu'elle ne permet pas de lier les individus d'une même famille ou d'un même ménage entre eux et qu'elle exclut les données dites sensibles. Ces deux propriétés font en quelque sorte la valeur ajoutée de Saphir. Elles m'ont conduit à développer des collaborations avec des universitaires de différents horizons. Si personne ne peut plus avoir accès à ces données dites sensibles, ce sera la fin des travaux entrepris depuis quelques années (collaboration avec l'Institut de démographie de Bordeaux, travaux sur le voisinage avec Michèle Tribalat de l'Ined, etc.).

Peu avant de quitter l'Insee, j'ai intégré dans Saphir les données collectées lors des quatre premières enquêtes de recensement. Les tableaux obtenus m'ont permis de composer, en collaboration avec Michèle Tribalat, une étude portant sur les jeunes d'origine étrangère. Le document a été rédigé dans l'esprit et dans la dimension qui siéent à Insee-Première. Une diffusion par cette revue serait valorisante non seulement pour Saphir qui serait utilisé pour ce qu'il apporte – une perspective historique longue, 1968-2005 - , mais plus globalement pour l'Institution. En effet, les séries temporelles obtenues traduisent une bonne cohérence d'ensemble des recensements si souvent décriés. Je joins une copie du projet d'article à cet effet. Au cas où cette publication ne vous paraîtrait pas adéquate pour Insee-Première, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'en informer afin que nous puissions proposer le texte à une autre revue.

Par ailleurs, je me permets de réitérer la demande faite dans mon courrier de pouvoir accéder aux fichiers de base afin de poursuivre certaines exploitations déjà engagées. Cette opportunité me permettrait de continuer à servir de lien entre certains chercheurs – plusieurs demandes spécifiques m’ont été faites récemment émanant de différents horizons alsaciens¹ – et l’Insee sur les thèmes pour lesquels j’ai, par l’intermédiaire de Saphir, apporté une contribution. Je pense notamment aux travaux sur le voisinage, domaine jusqu’à présent peu étudié en France, sur lesquels il est souhaitable de clarifier les concepts et de comparer les indicateurs. En la matière, le concours de Claire Glénat, contrôleur de l’Insee, est indispensable, notamment par le travail de mise en cohérence des codes des communes dans lequel elle a beaucoup investi et qui permet de composer des séries cohérentes sur de petites zones géographiques².

Je veux croire que l’Institution, portée par le mouvement de rénovation de la fonction publique, manifestera assez de souplesse pour accepter une dérogation qui lui ne coûte rien alors que, dans nombre de pays déjà et selon toute vraisemblance prochainement en France, il deviendra naturel pour un agent qui le souhaite de poursuivre une activité rémunérée dans la même entreprise après 65 ans.

Je vous remercie, Monsieur le Directeur Général, pour l’attention que vous voudrez bien porter à ces quelques lignes et vous prie d’agréer mes salutations respectueuses.

Bernard AUBRY
Ancien chargé de mission à l’Insee-Alsace

PJ – Projet d’article

¹ Il semble qu’actuellement à la DR d’Alsace, on ne se préoccupe pas de mettre à profit les investissements qui permettraient d’utiliser Saphir pour répondre à des demandes régionales, comme ce fut le cas au moment de la diffusion du RP90 (Saphir alors était soutenu par l’encadrement – il ne l’était déjà plus au RP99). Cela me paraît fort dommage. L’intérêt de diffuser des résultats dans une perspective historique me semble pourtant être une avancée significative. La presse, mais aussi différentes institutions (la DATAR, le Commissariat au Plan...) avaient alors apprécié ce regard historique.

² Il semble que les services de Claire Glénat ne soient plus sollicités pour cette harmonisation. Pourtant le sérieux et la compétence de cet agent – qui a apporté à l’élaboration de Saphir une contribution déterminante – pourraient encore être mis à profit au service de tous. Quel peu de considération pour le travail des agents ! Quel gâchis !